



**EXAMEN EN VUE DU RECRUTEMENT ET DE LA
CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE
RECRUTEMENT DE
MESSAGERS-HUISSIERS**

PERSONNEL

La Chambre des représentants organise un examen en vue du recrutement et de la constitution d'une réserve de recrutement de messagers-huissiers.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les candidats doivent :

- 1° être citoyens de l'Union européenne;
- 2° être de conduite irréprochable;
- 3° jouir des droits civils et politiques;
- 4° pour les candidats masculins, satisfaire aux lois sur la milice.

Aucune exigence de diplôme n'est posée.

Ces conditions doivent être réunies à la date de clôture des inscriptions, c'est-à-dire au 6 mai 2016.

DESCRIPTION DE LA FONCTION

L'équipe des messagers-huissiers dépend du service des Affaires générales, des Finances et de l'Economat.

Les tâches des messagers-huissiers sont :

- acheminer tout document ou pli au destinataire dans chaque bâtiment de la Chambre;

- assurer avec courtoisie, discrétion et tact l'accueil et le contrôle des visiteurs dans les bâtiments de la Chambre ainsi que les informer, les annoncer et les orienter;
- assurer le service en salle de commission et en salle de séance plénière dans l'uniforme *ad hoc*, sous la supervision des responsables hiérarchiques, du président ou du secrétaire de commission, du président de la Chambre et du greffier (transmettre des documents entrants ou sortants, distribuer des documents, garantir l'ordre dans la salle, collaborer à la fluidité des travaux en réunion etc.);
- assurer le service protocolaire dans certaines circonstances et dans l'uniforme *ad hoc* : accueil des visiteurs de marque, certains enterrements de personnalités politiques etc.;
- assurer l'ordre et l'accueil lors d'événements particuliers et dans l'uniforme *ad hoc* : 21 juillet, 11 et 15 novembre, journées du Patrimoine etc.;
- accompagner, le cas échéant, les visiteurs, les délégations en se conformant aux instructions du service des Relations publiques et internationales;
- en collaboration avec le service de sécurité, interdire poliment mais fermement l'accès des bâtiments et des locaux à toute personne qui n'a pas qualité à y pénétrer ou dont le comportement pose problème ou pourrait être générateur d'incidents.

PROFIL DE COMPETENCE

- bon bilinguisme souhaité (français/néerlandais);

- goût pour le travail en équipes, impliquant une rotation dans les différents postes de travail;
- aptitude à travailler selon des horaires variables et parfois imprévisibles.

PROGRAMME D'EXAMEN

1. Epreuve écrite.

Questionnaires à choix multiple portant sur :

- la culture générale et l'actualité;
- la connaissance élémentaire du fonctionnement de la Chambre des représentants et l'exercice de la fonction de messenger-huissier;
- la connaissance du français et du néerlandais.

Minimum requis : - 6/10 pour la culture générale, l'actualité et la connaissance élémentaire du fonctionnement de la Chambre des représentants et de la fonction de messenger-huissier;

- 6/10 pour la connaissance du français et du néerlandais.

Seuls les 75 premiers candidats ayant réussi cette épreuve seront invités à l'épreuve orale.

2. Epreuve orale

Interview dans les deux langues nationales, axée sur les tâches qui incombent aux huissiers.

Cette épreuve a pour but de déterminer si les candidats possèdent les aptitudes requises à l'exercice de la fonction et d'apprécier la connaissance orale des deux langues nationales, la façon de se présenter et la motivation.

Minimum requis : - 5/10 pour la connaissance du néerlandais;
- 5/10 pour la connaissance du français;
- 5/10 pour la motivation et la présentation.

TRAITEMENT - CARRIERE

Le traitement annuel brut de début de carrière est de € 28.119,66 à € 33.940,59 au coefficient actuel de liquidation, selon l'expérience, sinon l'âge du candidat au moment de son entrée en service.

Le recrutement s'effectue à l'essai pour un an au grade de messenger-huissier. Une nomination à titre définitif peut intervenir à l'issue de l'année d'essai, pour autant que celle-ci se termine avec succès.

Le messenger-huissier peut accéder en carrière plane au grade de huissier de première classe, après 10 ans de service.

Le traitement annuel brut maximum de fin de carrière s'élève à € 44.991,77 au coefficient actuel de liquidation.

PRESTATIONS

La fin des prestations journalières est fonction des nécessités de service.

INSCRIPTION

Les demandes avec curriculum vitae doivent être adressées par écrit, au plus tard le 6 mai 2016, au service du Personnel et des Affaires sociales de la Chambre des représentants, Secrétariat des examens, Palais de la Nation - 1008 Bruxelles.

Les candidats doivent mentionner clairement la langue choisie (français ou néerlandais) pour présenter la partie de l'épreuve écrite se rapportant aux questionnaires à choix multiple sur la culture générale, la connaissance élémentaire du fonctionnement de la Chambre des représentants et l'exercice de la fonction de messenger-huissier.

Le formulaire d'inscription et la brochure reprenant le programme des épreuves seront automatiquement envoyés aux candidats qui réunissent les conditions de participation.

Les demandes antérieures doivent être renouvelées.

Seuls seront admis aux épreuves de sélection les candidats qui auront renvoyé leur formulaire d'inscription dûment complété.